

NEWSLETTER / BULLETIN



PAY EQUITY - DECADES OF FIGHTING FOR JUSTICE
ÉQUITÉ SALARIALE - DES DÉCENNIES DE COMBAT POUR LA JUSTICE

Juin 2008

Chères consoeurs et chers confrères,

La Société des postes a contribué environ 750 millions de dollars au cours des trois (3) dernières années avant 2007, (à peu près 250 millions par année) **puisque'ils sont les fiduciaires du régime de pension**, et ils sont entièrement responsables de la solvabilité et la « sécurité » du régime.

Le tout a été fait suite aux évaluations effectuées par les actuaires conformément à la loi. Au moment des évaluations, le fonds de pension avait besoin d'argent supplémentaire pour se maintenir à flot et dans l'éventualité que le Bureau de poste soit dissout, il y aurait suffisamment de fonds pour rencontrer les obligations envers tous les membres du régime. Le Bureau de poste devait contribuer un montant « supplémentaire » de trois quarts de millions de dollars, conformément à la loi.

En juin 2007, le régime avait un ratio envers ses obligations de 110% et celui-ci n'avait pas besoin des cotisations de l'employeur. Par conséquent, une suspension des cotisations a été décidée par la SCP conformément à la Loi sur les normes de prestation de pension (LNPP), dont notre régime relève depuis 2000.

Au lieu de continuer sa cotisation au régime, la Société des postes ne paye pas sa part. Le syndicat voit cela comme une « récupération » des argents que la Société des Postes avait été contrainte, par l'actuaire, à placer dans le régime en tant que fiduciaire du régime.

Selon la loi, la Société a le « droit » de se prémunir de cette mesure pour trois (3) années consécutives. Par la suite, elle aura besoin d'une autre évaluation par un actuaire, soit décembre 2009. Je pense que la Société aura, à ce moment, un avis à l'effet de verser à nouveau des argents supplémentaires. Le SEPC considère que la décision de suspendre la cotisation est inappropriée et risquée dans les marchés financiers actuels. Mais de nouveau, c'est conforme à la loi et au lieu de sécuriser vraiment notre régime pour l'avenir, la Société choisit de prendre une suspension des cotisations en dépit de l'instabilité des marchés financiers.

Compte tenu de l'instabilité courante des marchés financiers, nous sommes furieux que les employées et employés continuent de payer leur part et que le Bureau de poste a le droit de suspendre ses cotisations, en fonction de juin 2007.

Cet argent aurait pu améliorer les salaires, les conditions de travail et plus particulièrement les avantages du régime.

Mais la Société des postes CHOISIT de ne pas contribuer et en réalité, ils récupèrent certainement l'argent supplémentaire qu'ils ont dû payer en tant que fiduciaire et selon notre opinion, cet argent contribue sans aucun doute à leurs revenus et dépenses.

Mais le tout est conforme à la Loi!

Cet employeur aurait pu améliorer notre régime mais au lieu, il a décidé qu'il profiterait de cette « **occasion** » de prendre une suspension des cotisations.

Le Conseil d'administration approuverait ou désapprouverait cette décision?



Le SEPC et l'AFPC n'approuvent aucunement cette décision, **mais c'est légal**. L'AFPC/SEPC a demandé une opinion juridique sur cette question et la réponse est que la Société canadienne des postes fonctionne conformément à la LNPP et à la Loi de l'impôt sur le revenu alors que nous, en tant qu'employées et employés, continuons de payer.

La seule voix que nous avons en tant que syndicat est le Comité consultatif sur la pension. Faites-moi confiance, il s'agit d'un comité consultatif et celui-ci ne prend pas de décisions exécutoires. Le Bureau de poste est le fiduciaire du régime.

Plusieurs membres du régime sont préoccupés et contrariés puisque cela aurait pu être une excellente occasion d'apporter des améliorations au régime.

Ils devraient écrire, téléphoner ou de quelque façon que ce soit, COMMUNIQUER avec la présidente de la Société des postes, Moya Greene, et le Conseil d'administration afin d'exprimer leur préoccupation. Le SEPC et l'AFPC ont exprimé leur désaccord aux réunions Comité consultatif de la pension. Nous croyons que les améliorations sont préférables à la « récupération » de l'argent supplémentaire que la Société des postes a dû investir dans les années précédentes. Mais le Bureau de poste CHOISIT de récupérer l'argent supplémentaire qu'ils ont payé.

Cette situation démontre en outre qu'il revient toujours aux membres du régime d'assumer le **risque** ultime de financer les droits aux avantages de la pension. Même quand la Société canadienne des postes cotisait des fonds supplémentaires pour le déficit de solvabilité conformément à la Loi fédérale sur les normes de prestation de pension (LNPP), elle rappelait constamment aux agents négociateurs ces obligations financières pendant les rondes de négociations. Elle rappelait aussi, au moyen de notes de service incessantes, comment le régime portait « préjudice » à la Société, incapable d'investir dans leur infrastructure de base et des immeubles et matériel. Non pas pour les nouveaux employés, mais pour l'infrastructure. Les membres et les employées et employés se souviendront que c'était l'un des thèmes que la Société des postes a souligné lorsqu'ils payaient de l'argent supplémentaire afin de financer le régime. Le thème de « pauvre moi ».

De nouveau, le plan pour cette compagnie est de ne PAS PAYER « leur » part jusqu'à ce qu'ils récupèrent TOUS ces argents supplémentaires qu'ils ont payés dans le régime.

Ils seront à la recherche de plus de 700 millions au cours des trois prochaines années, y compris le 148 millions qu'ils n'ont pas contribué depuis juin à décembre 2007. La LNPP le permet.

Les employées et employés ne devraient pas être « surpris » si la Société des postes se présente à la table des négociations dans l'avenir en déclarant que le régime « exige davantage **d'argent des employées et employés.** »

La prochaine ronde des négociations de la convention collective entre l'AFPC et la Société canadienne des postes ne se présente certainement pas comme une occasion pour le SEPC/AFPC de déposer des revendications pour améliorer les avantages de la pension, compte tenu de la façon que cet employeur se comporte avec NOTRE argent. En espérant que cela saura vous aider.

Mike Moeller

Représentant pour le siège du SEPC au Comité consultatif sur la pension de la SCP